

Le secrétaire départemental FNEC-FP FO 53

à Madame la Préfète
Préfète de la Mayenne
Hotel de Préfecture
46, rue Mazagran 53000 Laval



Union
Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

Bourse du Travail
6 rue Souchu Servinière
53000 Laval

☎ 02.43.53.42.26
☎ 06.52.32.30.45

@ : fnecfpo53@gmail.com

*Copie à Monsieur le
directeur académique des
services de l'Education
Nationale*

Laval, le 18 juin 2026

Objet : Nouvelle alerte sur les conditions de travail et d'accueil dans les établissements scolaires et administratifs

Madame la Préfète,

Le 25 mai dernier, notre organisation vous alertait déjà par courrier sur les risques graves liés aux fortes chaleurs dans les établissements scolaires et administratifs du département.

Moins d'un mois plus tard, la situation se répète, confirmant que ces épisodes ne relèvent plus de circonstances exceptionnelles mais s'inscrivent désormais dans une réalité durable, à laquelle les services de l'État doivent répondre autrement que par de simples recommandations.

La Mayenne est actuellement placée en vigilance jaune canicule, avec un risque d'évolution vers la vigilance orange dans les prochaines heures. Les prévisions annoncent des températures atteignant 36°C et jusqu'à 40°C en début de semaine prochaine, avec des nuits chaudes ne permettant plus aux bâtiments de retrouver des températures supportables.

Dans les écoles, collèges, lycées et services administratifs non climatisés, non équipés ou mal isolés, les conditions de travail et d'accueil deviennent rapidement insupportables et dangereuses.

Les personnels sont exposés à des risques avérés pour leur santé et leur sécurité, particulièrement les agents vulnérables, notamment les femmes enceintes et les personnels souffrant de pathologies chroniques.

Nous rappelons que l'an passé, et cette année encore, des enseignants et des élèves ont été victimes de malaises dans des salles de classe surchauffées. En mai dernier un élève a été évacué par le SAMU dans une de nos écoles. Des AESH et des enseignants nous signalent des malaises d'élèves : nausées, maux de tête, saignements de nez, fatigue extrême.

Malgré des alertes répétées, les réponses apportées demeurent largement insuffisantes.

Les recommandations ministérielles habituelles (boire régulièrement, fermer les volets, limiter les activités physiques, vêtements légers...) ne sauraient masquer l'absence de véritables mesures de protection lorsque les températures à l'intérieur des bâtiments deviennent incompatibles avec un fonctionnement normal du service.

Le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur prévoit pourtant explicitement que lorsque les mesures mises en œuvre sont insuffisantes au regard des conditions climatiques, l'arrêt de l'activité doit être décidé.

Or, dans de nombreux établissements, les mesures sont inexistantes ou inefficaces.

Cette situation est également la conséquence directe d'années d'austérité budgétaire, de sous-investissement dans le bâti scolaire et administratif, et d'un manque manifeste d'anticipation face à la multiplication des épisodes caniculaires.

Les personnels ne peuvent être laissés seuls face à cette situation, contraints de travailler dans des locaux parfois devenus impropres à l'accueil des élèves et du public.

Cette situation engage directement la responsabilité de l'État-employeur. Nous demandons donc des mesures immédiates :

- la fermeture, a minima l'après-midi, des établissements scolaires et administratifs ne disposant pas de conditions thermiques compatibles avec la sécurité des agents et des usagers ;
- des consignes claires permettant aux responsables d'établissement et directeurs d'école d'adapter immédiatement l'organisation du service ;
- la mise en œuvre effective des obligations réglementaires de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail.

L'État, employeur des enseignants, AESH et personnels administratifs, ne peut se soustraire plus longtemps à ses obligations en matière de protection de la santé et de la sécurité des agents et des usagers du service public.

Nous vous demandons d'agir sans délai.

Nous vous prions d'agréer, Madame la préfète, l'expression de notre considération distinguée.

Stève Gaudin, secrétaire départemental



FNEC FP 53
FO

Union
Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

Bourse du Travail
6 rue Souchu Servinière
53000 Laval

☎ 02.43.53.42.26
☎ 06.52.32.30.45

@ : fnecfpo53@gmail.com

*Copie à Monsieur le
directeur académique des
services de l'Education
Nationale*